

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
24/08/2015

Dossier complet le  
24/08/2015

N° d'enregistrement  
F-093-15-C-0051

## 1. Intitulé du projet

Aménagement de la bretelle Sud de l'échangeur de l'Agavon entre l'A7 et la RD113

## 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6b	"Modification ou extension non substantielle d'autoroutes et voies rapides, y compris échangeurs."

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet

L'aménagement consiste en un élargissement de la bretelle de sortie «Marignane (Aéroport) / Vitrolles » (dite "de l'Agavon") par ajout d'une voie jusqu'à la sortie de l'échangeur Anjoly, ainsi que de la collectrice (RD113) entre la bretelle d'entrée de l'Anjoly et la sortie vers la RD9.

(se reporter au plan joint)

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de l'opération est de supprimer le point de congestion récurrent de la bretelle de sortie de l'autoroute A7 sur la RD 113 dans le sens Marseille-Lyon, au niveau de l'échangeur des Pennes-Mirabeau/Vitrolles, en créant une voie supplémentaire de sortie. Le projet renforcera ainsi les conditions de sécurité des usagers de l'autoroute A7 en supprimant la remontée de file actuelle en heures de pointe dans le tunnel des Pennes-Mirabeau.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Travaux d'élargissement entre le tunnel des Pennes Mirabeau sur A7 et la sortie de la RD113 vers RD9, découpés en 2 sections :

- Élargissement de la sortie vers Vitrolles et Marignane/aéroport par création d'une voie supplémentaire depuis la tête Nord du tunnel des Pennes-Mirabeau (sur A7) jusqu'à la sortie de l'Anjoly sur la collectrice (RD113). A savoir élargissement progressif de 3 à 4 voies de A7 côté TPC suivi d'un élargissement de 1 voie de la collectrice RD 113 portée à 2 voies (sortie de A7) puis 3 voies entre l'accès RD113 et la sortie Anjoly (entre-croisement).
- Largeur de la collectrice RD113 également portée à 3 voies (sur 300m) entre l'entrée de l'Anjoly et la sortie vers la RD9 qui est portée à 2 voies (sur 150m)
  - > 1 voie vers Marignane/aéroport et 1 voie vers gare TGV/Aix.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Loi sur l'eau
- Déclaration de projet

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Cas par cas en vue d'une éventuelle étude d'impact.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Élargissement ponctuel de A7 (la sortie passe à 2 voies)	Longueur: 700m
- Élargissement (+ 1 voie) sortie Agavon → l'Anjoly	Longueur: 500m
- Elargissement (+ 1 voie) l'Anjoly → RD 9	Longueur: 450m
- Superficie imperméabilisée entre A7 et sortie Anjoly	3650 m2
- Superficie imperméabilisée sur RD113 entre Anjoly et RD9	1180 m2

**4.6 Localisation du projet**

<b>Adresse et commune(s) d'implantation</b>	<b>Coordonnées géographiques<sup>1</sup></b>
	Long. <u>5</u> ° <u>17</u> ' <u>28</u> " E      Lat. <u>43</u> ° <u>24</u> ' <u>24</u> " N
	<b>Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :</b>
	Point de départ :      Long. ___ ° ___ ' ___ " ___      Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Point d'arrivée :      Long. ___ ° ___ ' ___ " ___      Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Communes traversées :
	Le Vitrolles - Saint Victoret - Les Pennes Mirabeau

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?      Oui       Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?      Oui       Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?      Oui       Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- milieu très anthropisé : voirie, zones industrielles et commerciales
- quelques champs cultivés au nord, un cours d'eau (la Cadière) et un petit plan d'eau en amont

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- La Directive Territoriale d'Aménagement des Bouches-du-Rhône approuvée le 10 mai 2007
- Le SCOT du Pays d'Aix validé le 19 décembre 2013, qui sera applicable après enquête publique
- Le PLU des Pennes-Mirabeau approuvé initialement le 28 juin 2012 et modifié par délibération le 27 juin 2013.
- Le PLU de Vitrolles approuvé le 28 novembre 2013.
- Le POS de Saint Victoret approuvé par modification le 9 décembre 2011.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutefois il existe un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope à proximité: - "Jas de Rhodes" situé à 2200m au sud-est Il existe aussi à proximité 4 ZNIEFF de type II et 3 ZNIEFF de type I situés entre 750m et 5000m du projet. Projet d'Intérêt Général: Massif de l'Arbois situé à 750 m (séparé du projet par une zone très urbanisée).
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Vitrolles (Etang de Berre)
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRIF prescrit le 18/12/2007 à Vitrolles et aux Pennes-Mirabeau - Un PPPR Mouvements de terrain prescrit le 26/04/2010 à St Victoret - Un PPR Inondation (crue torrentielle ou montée rapide de cours d'eau) approuvé le 30/01/2002 à St Victoret - Le PPRT de Brenntag, site industriel classé Seveso approuvée le 4 novembre 2013. Vitrolles
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe plusieurs captages non destinés à l'alimentation humaine: 5 points d'eau (sondages, piézomètres) au niveau du plan d'eau de la Tuilière utilisés pour la reconnaissance hydrogéologique du plan d'eau
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Plateau de l'Arbois (à 1km) - Côte bleue (à 2,3 km)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone concernée se situe en dehors des périmètres de protection instaurés aux abords des monuments historiques recensés. - l'Oppidum de Teste Nègre aux Pennes-Mirabeau (3 km) - l'Oppidum de la Cloche aux Pennes-Mirabeau (3 km) - l'Oppidum Notre-Dame de Pitié à Marignane (5 km)

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque feu de forêt: aux abords du tunnel des Pennes-Mirabeau (massif forestier)</li> <li>- Risque mouvement de terrain: <ul style="list-style-type: none"> <li>Phénomène d'érosion de berges sur la Cadière.</li> <li>Risque de chute de blocs de pierre et d'écroulements au niveau de la barre rocheuse du Pas-des-Broquettes.</li> </ul> </li> <li>- Risque d'inondation lié à la présence de la Cadière et de son affluent le ruisseau du Bondon.</li> </ul>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Fluidification de la bretelle de sortie aux heures de pointe sans modification des échanges du secteur
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier: Compactage de la nouvelle chaussée
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Trafic automobile (fluidification de la bretelle de sortie aux heures de pointe sans modification des flux journaliers)</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets de la plateforme routière existante : dans bassins existants (partagés avec la ville) et rejets diffus. Le diagnostic hydraulique montre aussi qu'une petite partie des rejets se font directement dans le ruisseau de la Cadière.</p> <p>Le projet pourrait être l'occasion d'améliorer la situation existante, par exemple en créant des fossés subhorizontaux avec by-pass pour traiter la pollution accidentelle (les emprises étant limitées)</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

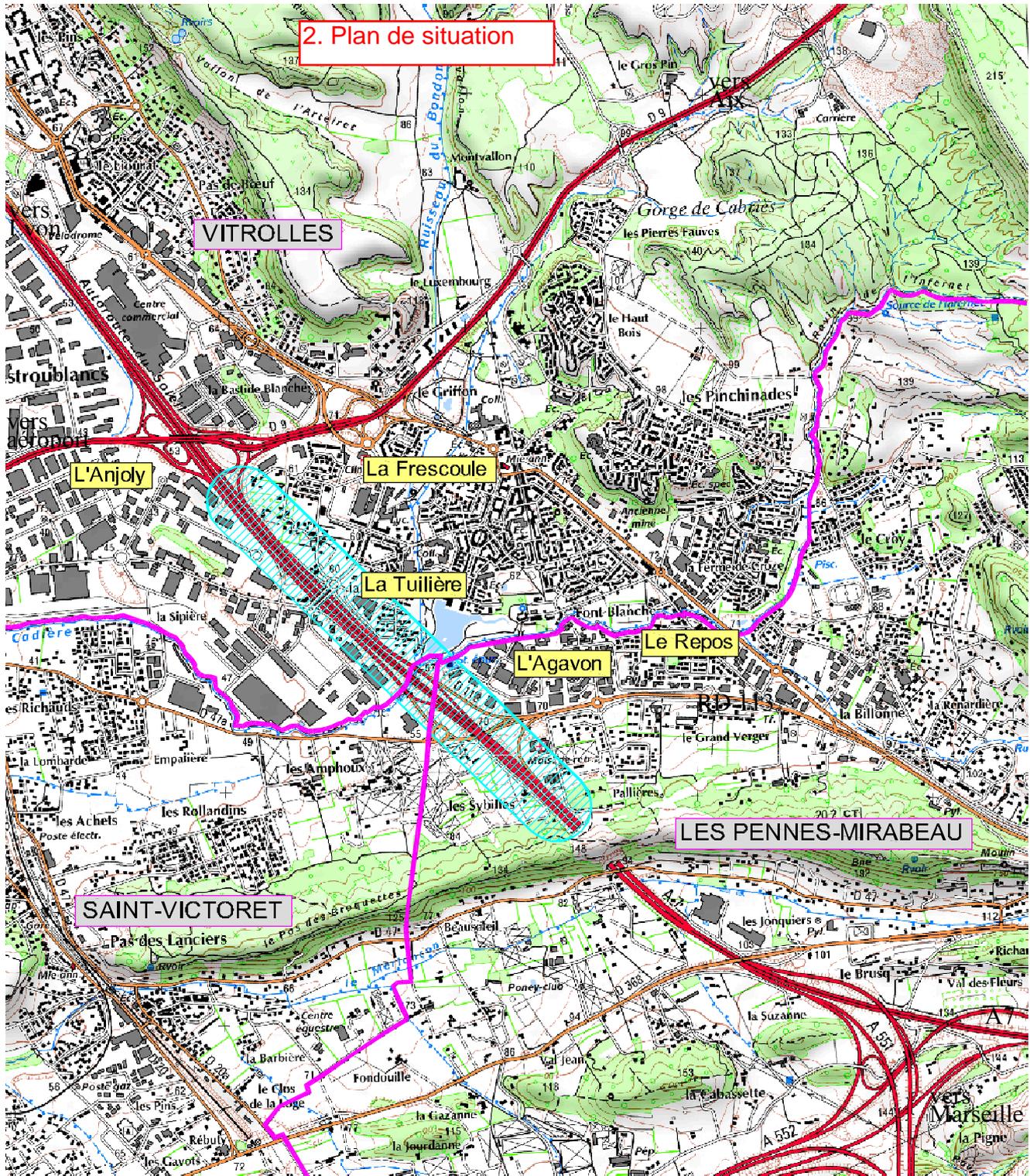
Le projet a un impact limité : augmentation de surface imperméabilisée en restant dans des emprises routières existantes, dans un milieu très anthropisé.

Les impacts principaux sont :

- émissions sonores et atmosphériques modifiées du fait de la fluidification du trafic aux heures de pointe. Il est à noter que cette opération ponctuelle ne modifiera pas les flux d'échange journaliers du secteur.
- rejets hydrauliques : le diagnostic du réseau d'assainissement existant montre des rejets regroupés en bassin ou diffus et sans traitement. Le projet peut contribuer à une amélioration du captage des eaux de ruissellement et de leur traitement (regroupement des rejets, traitement de la pollution accidentelle)



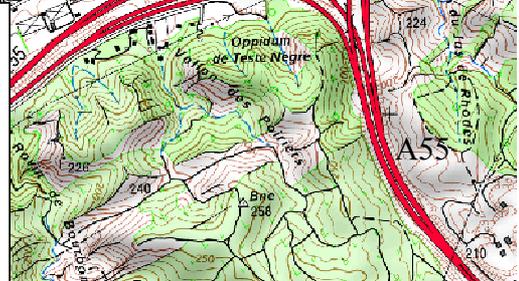
## 2. Plan de situation



— Limites communales

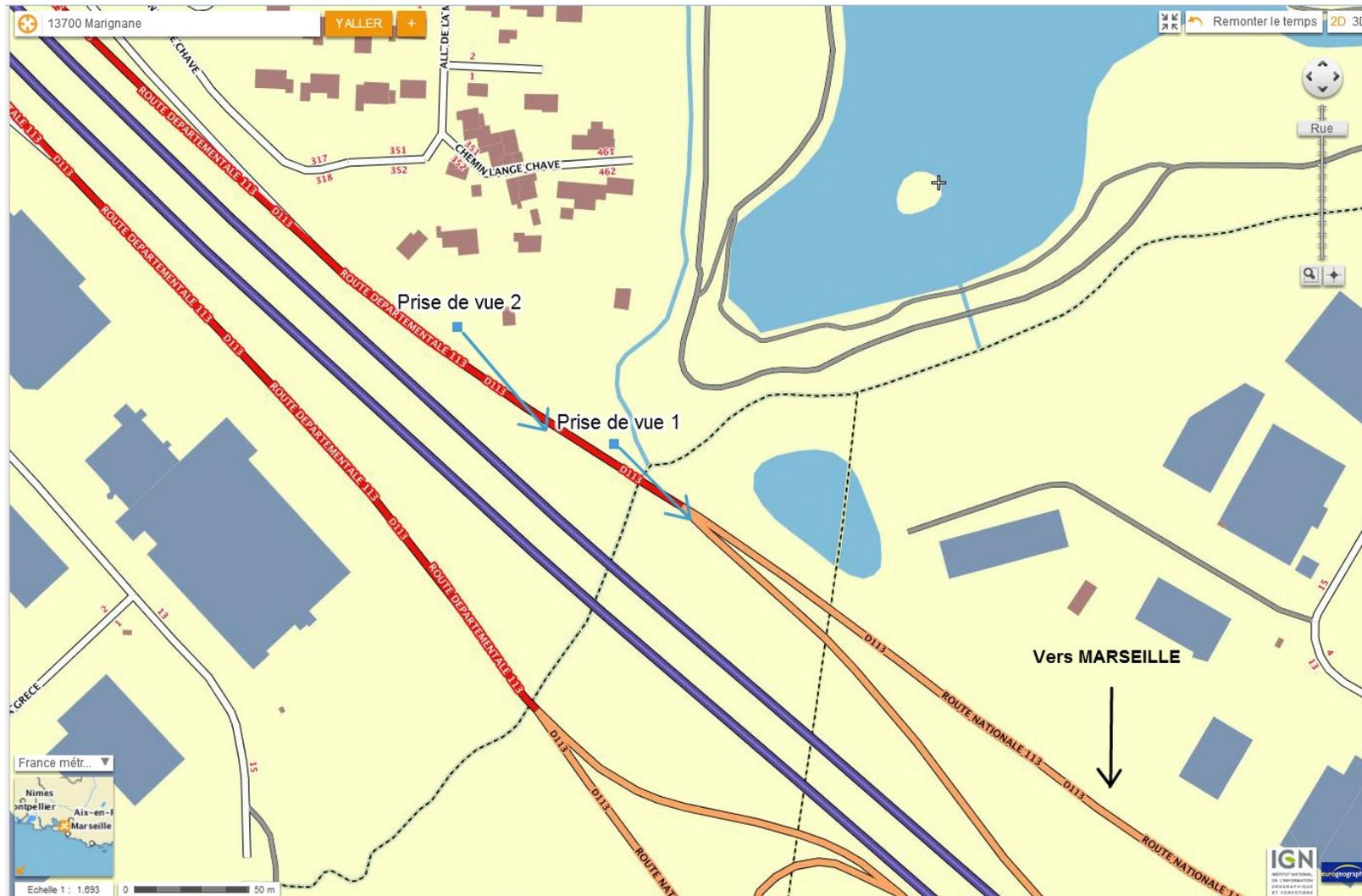
▨ Zone de projet

0 250 500 750  
mètres



### 3- Photos- Zone d'implantation

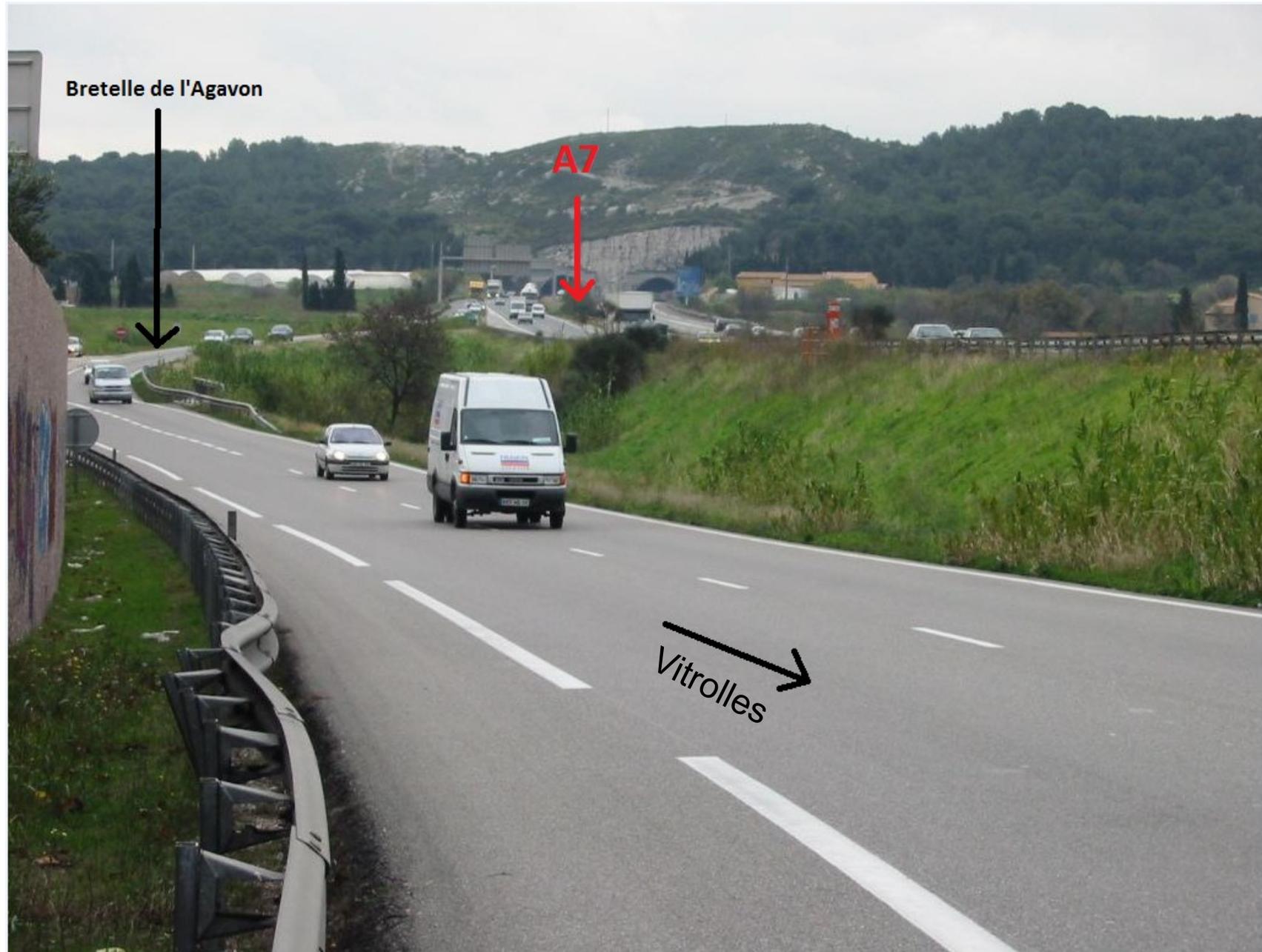
Prises de vues :



**Photo 1**



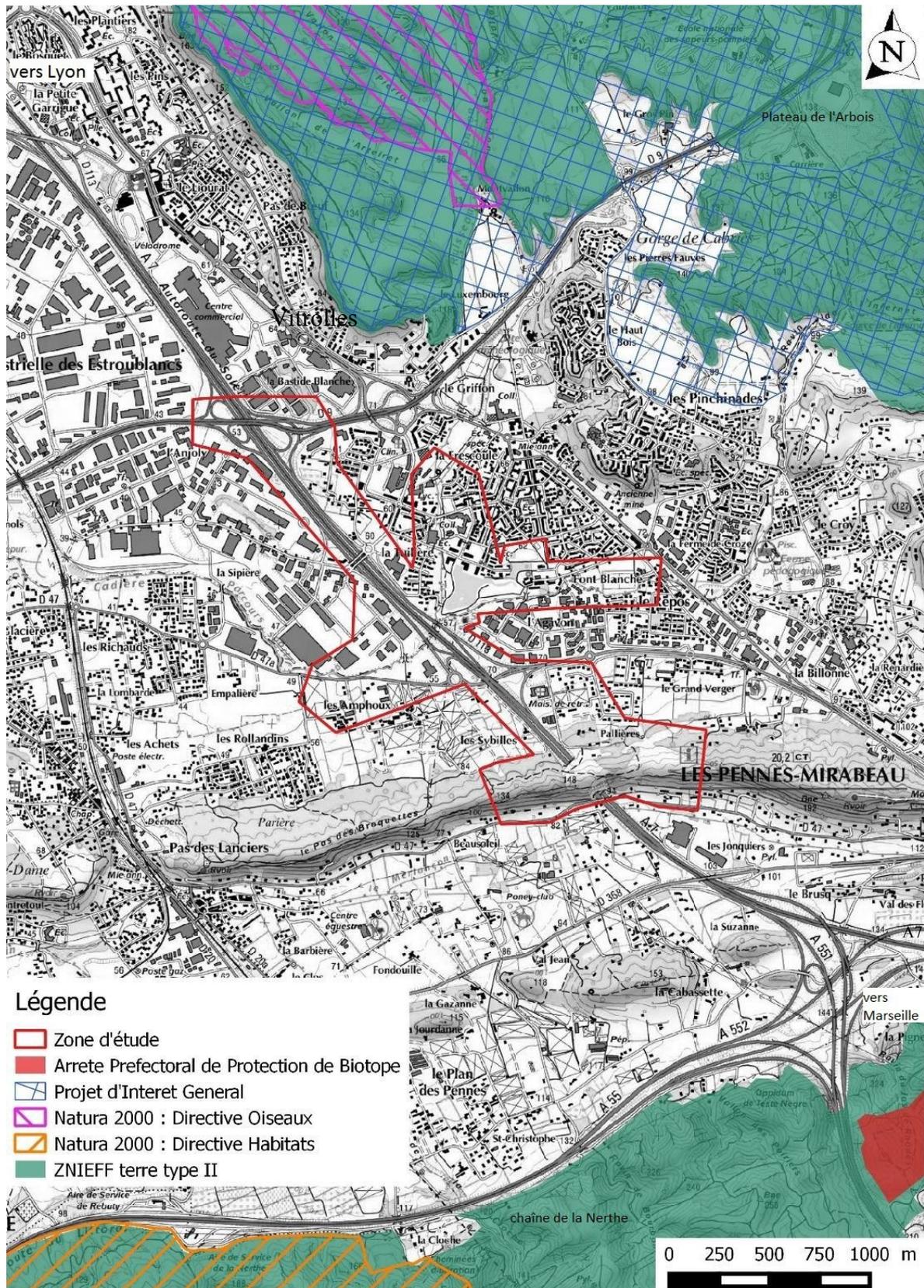
Photo 2





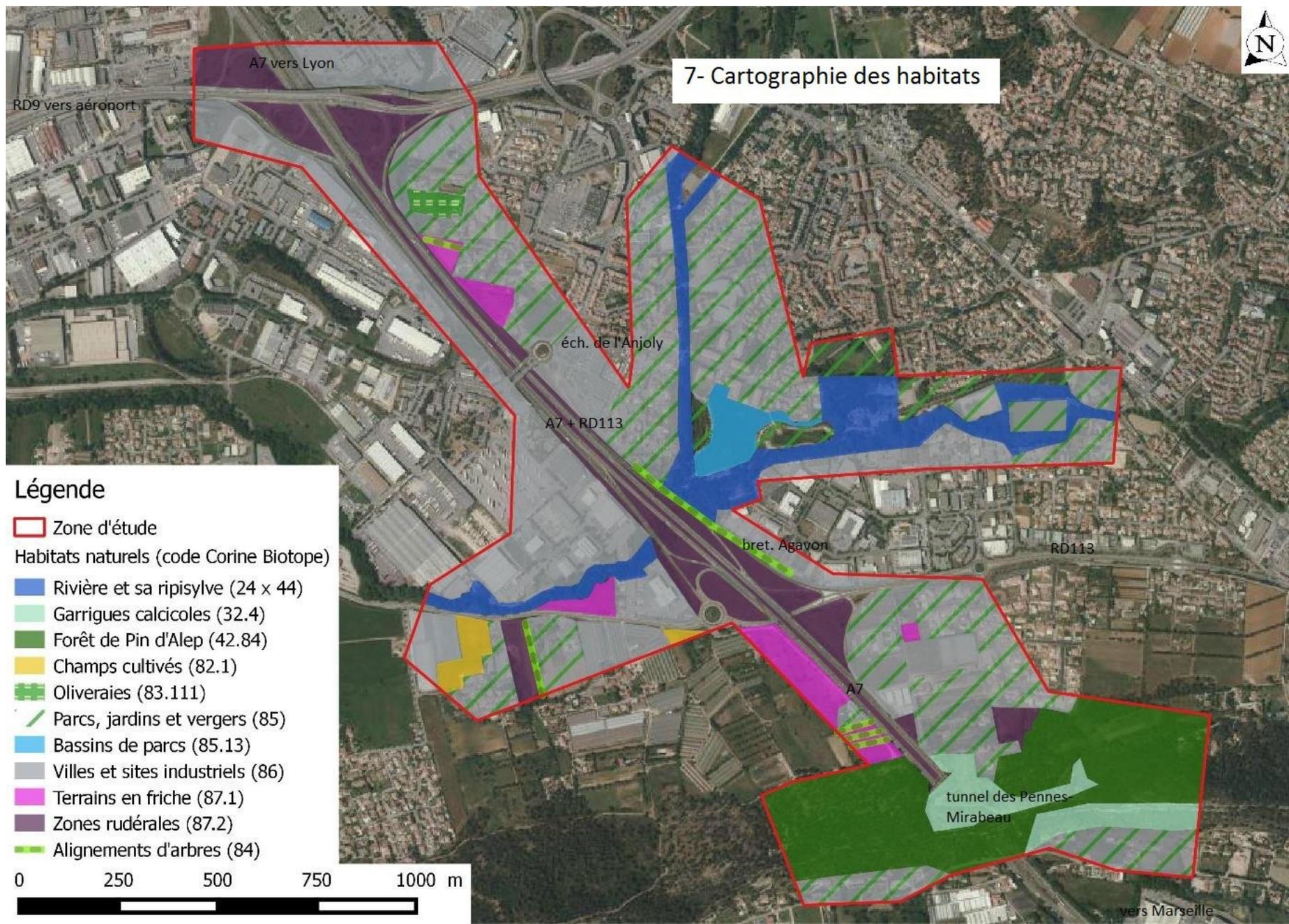


## 5 - Zonage – Environnement



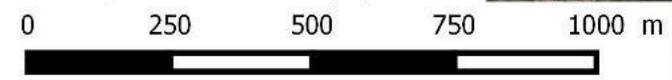


## 7- Cartographie des habitats

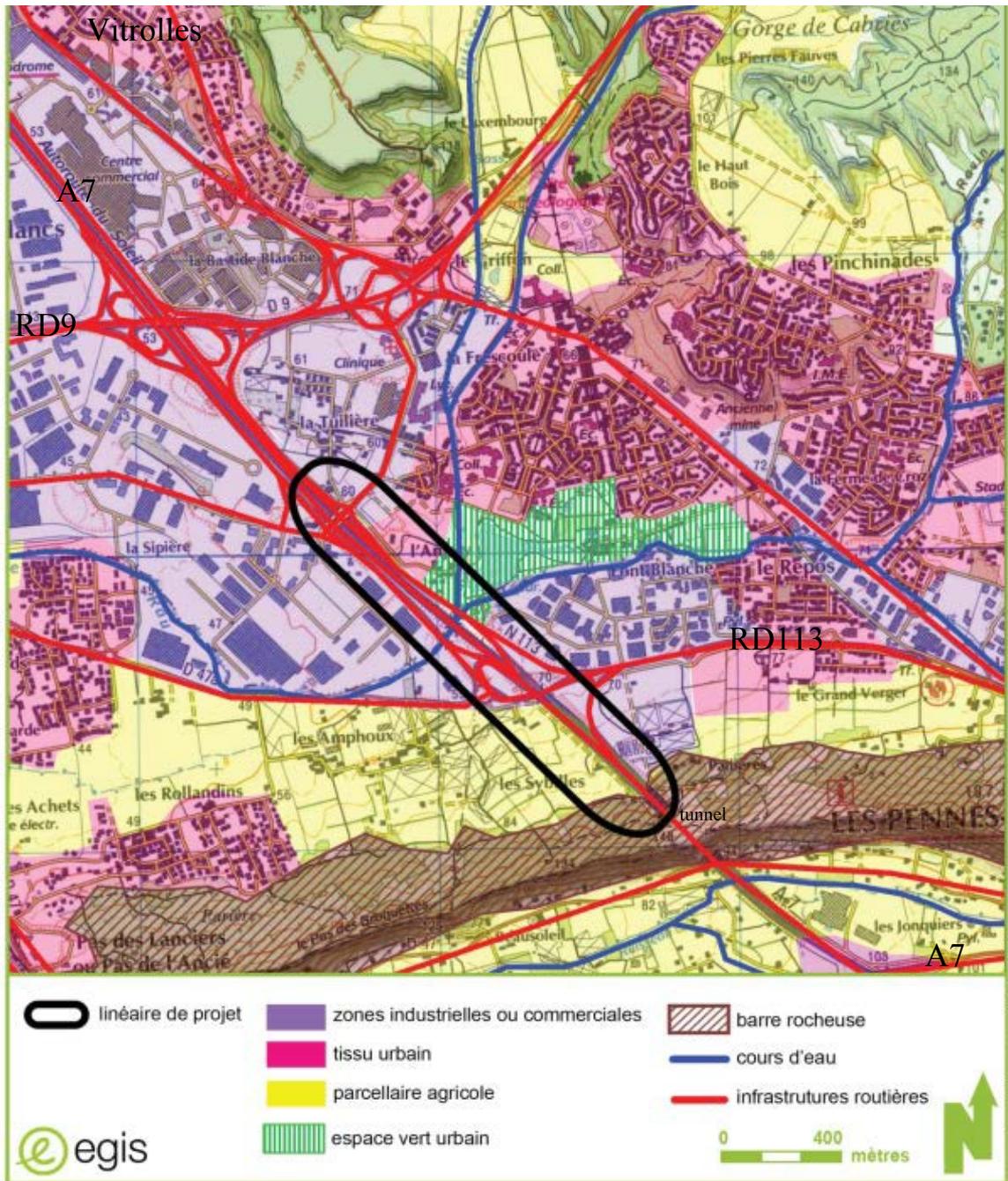


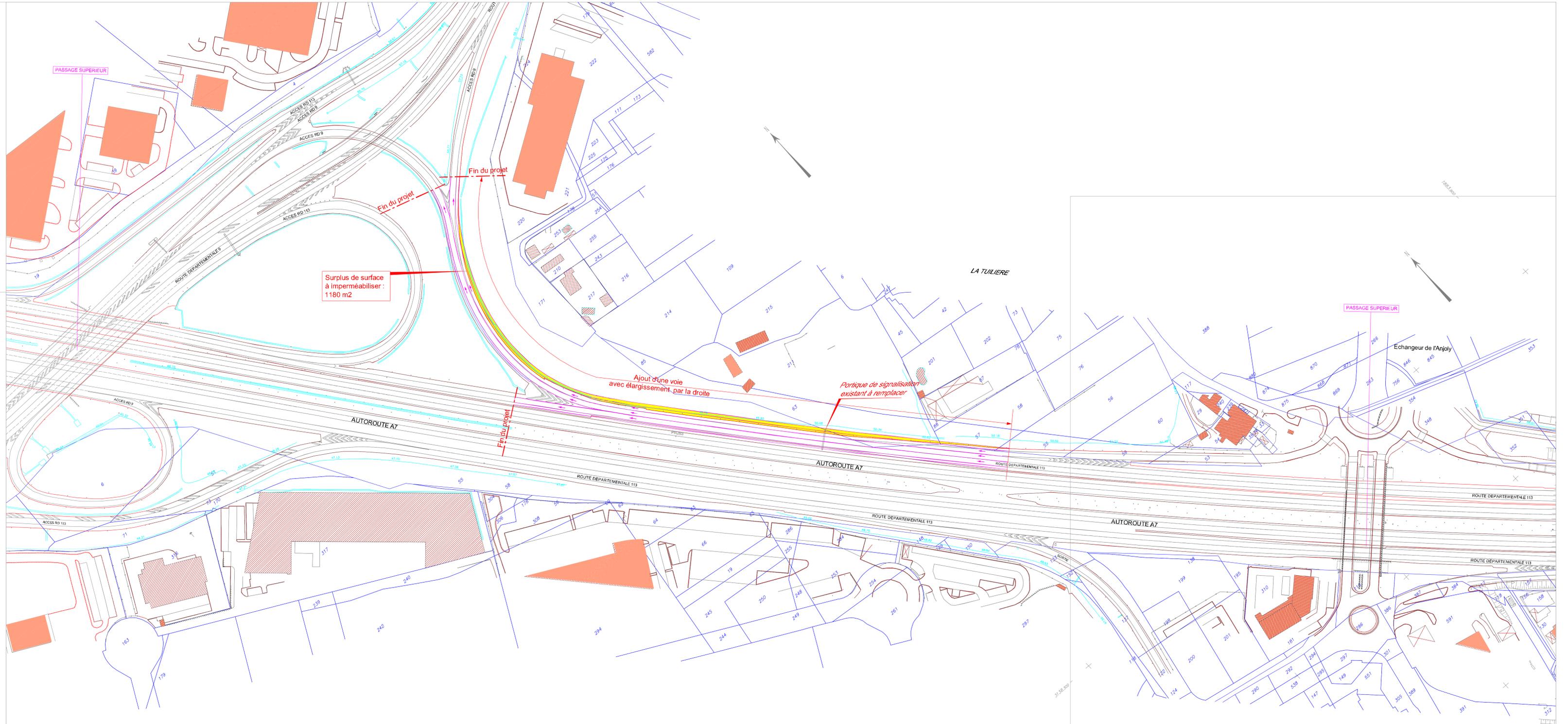
### Légende

- Zone d'étude
- Habitats naturels (code Corine Biotope)
- Rivière et sa ripisylve (24 x 44)
- Garrigues calcicoles (32.4)
- Forêt de Pin d'Alep (42.84)
- Champs cultivés (82.1)
- Oliveraies (83.111)
- Parcs, jardins et vergers (85)
- Bassins de parcs (85.13)
- Villes et sites industriels (86)
- Terrains en friche (87.1)
- Zones rudérales (87.2)
- Alignements d'arbres (84)



## 6- Occupation des sols





Maitre d'Ouvrage  
 Direction Interdépartementale des Routes Méditerranéenne  
 Pôle Maitrise d'Ouvrage  
 15 rue Bernard du Buis - 13001 Marseille  
 tél : 04.98.44.53.53 / fax : 04.91.26.40.41  
 pm.o@marseille.developpement-durable.gouv.fr

# Autoroute A7 Bretelle de l'AGAVON

## Dossier de cas par cas

### Vue en plan section nord

Maitre d'Ouvre  
 Direction Interdépartementale des Routes MÉDITERRANÉE  
 Service d'ingénierie routière de Marseille  
 15 rue Bernard du Buis - 13001 Marseille  
 tél : 04.98.44.53.50 / fax : 04.98.44.53.51  
 si@marseille.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr

Echelle : 1:1 000		Date : 19/08/2014		Numéro d'Atte :	
VS.O	19/08/2014	Première édition		AG	
Incl.	Date	Objet		Etat par :	

Présent pour l'avenir

Direction Interdépartementale des Routes MÉDITERRANÉE  
 Service du Ministère de l'Éducation, du Développement Durable et de l'Énergie  
[www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr)